



AVEZ VOUS RÉGLÉ VOTRE
COTISATION SYNDICALE
☐ oui ☐ non

Fiche mutations mouvement inter-académiques 2020

1

A renvoyer à la section FO de l'académie dans laquelle vous faites vos vœux, accompagné de la copie de votre demande + pièces jointes remises à l'administration.

Académie :	Corps :
Discipline :	Grade : Echelon :
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse :	
Téléphone (portable de préférence) :	Courriel :

☐	Titulaire	☐	ATP en 2019-2020
Etablissement d'exercice (établissement de rattachement pour les TZR) :			
☐	Stagiaire, Lauréat de concours	Académie concours :	
Bénéficiaire de la bonification spéciale*		oui	☐ non ☐
Si non, utilisez-vous vos 10 points cette année ?		oui	☐ non ☐
☐	Ex-titulaire de l'Education nationale		
☐	Ex-titulaire d'un autre corps de la Fonction publique		
☐	Réintégration (précisez votre situation)		
☐	Dossier "Handicap" déposé auprès du rectorat		
☐	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi		
☐	Demande dans un mouvement spécifique remplir la page IV	☐	MLDS / CPIF

Cadre à remplir si vous demandez une bonification familiale (non valable pour le mouvement spécifique)

Profession et lieu de travail du conjoint :
préciser l'académie et le numéro de département

Date de début du contrat de travail :

☐	Marié(e) le :
☐	Pacsé(e) le :
☐	Concubin(e) avec enfant(s)
☐	Parent isolé : voir page 7
☐	Autorité parentale conjointe - Date de séparation :
Nombre d'enfants (- de 18 ans au 31/08/2020) :	
En cas de demande de mutation simultanée avec un conjoint géré par la DGRH 2 nd degré, précisez :	
Le nom du conjoint :	
Sa discipline :	
Son corps :	
Son affectation en 2019-2020 :	
Etablissement :	
Académie :	Département :

Vérification des barèmes et des vœux

Vos 5 premiers vœux académiques				
Joignez impérativement la photocopie du formulaire de confirmation				
Vœux académiques	Votre total	Partie réservée au syndicat		
		Vérification du syndicat	Barème au premier affichage sur SIAM	Barème au deuxième affichage sur SIAM
1				
2				
3				
4				
5				

*Si je ne suis pas satisfait de mon résultat de mutation,
j'envisage de faire un recours avec l'aide du SNFOLC*

☐ oui

☐ non

Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL

Afin de permettre au SNFOLC de suivre mon dossier lors des commissions paritaires relatives aux mutations nationales, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n° 78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant.

Date

Signature

Echelon			
Par échelon acquis au 31/08/2019 par promotion, et au 01/09/19, par classement initial ou par reclassement (forfait de 14 points pour les 1 ^{er} et 2 ^{ème} échelons).			7 points
Bonification hors classe (certifiés, PEPS, CPE, PsyEN) + 7 points par échelon			56 points
Bonification hors classe agrégés (NB : 4 ^{ème} échelon agrégé : moins de 2 ans : 91 points, 2 ans et plus : 98 points) + 7 points par échelon			63 points
Bonification classe exceptionnelle dans la limite de 98 points + 7 points par échelon			77 points
Ancienneté dans le poste au 31/08/2020			
Par année			20 points
Bonification forfaitaire par tranche de 4 ans			50 points
Bonifications éducation prioritaire			
Vous êtes affecté(e) en collège de l'éducation prioritaire (REP, REP+ et/ou politique de la ville) ou en lycée "politique de la ville"		Vous êtes affecté(e) en lycée ex-APV Dispositif transitoire valable jusqu'au mouvement 2020 <i>DERNIERE ANNEE</i>	
Classement du collège	Bonifications	Classement	Bonifications
REP+ et politique de la ville REP+ Politique de la ville Politique de la ville et REP	Ancienneté poste 5 ans et + 400 points	Etablissements APV (ECLAIR, sensible, ruraux isolés, ZEP, etc.)	AP 1 an 60 points - AP 2 ans 120 points - AP 3 ans 180 points - AP 4 ans 240 points - AP 5 ou 6 ans 300 points - AP 7 ans 350 points - AP 8 ans et +400 points AP au 31/08/2015
REP	Ancienneté poste 5 ans et + 200 points		
Vœu préférentiel			
Vous renouvelez le premier vœu 2 ans de suite : dès la 2 ^{ème} année, par année consécutive (attention : plafonnement à 100 points)			20 points
Bonifications liées à la situation familiale ou civile tous les vœux ne sont pas bonifiés, voir pages 6 et 7			
Rapprochement de conjoints			150,2 points
Bonification par enfant de moins de 18 ans au 31/08/2020 ou à naître (certificat de grossesse établi avant le 31/12/2019)			100 points
Années de séparation			
+ agent en activité : 6 mois de séparation suffisent pour comptabiliser un an (emploi ou promesse d'embauche avant le 1 ^{er} mars 2020)			
+ agent en congé parental ou en disponibilité pour suivre son conjoint : la séparation doit être effective toute l'année et est comptabilisée pour une demi-année			
Durée effective		Agent en activité	Agent en dispo ou congé parental
1 an		190 points	95 points
2 ans		325 points	190 points
3 ans		475 points	285 points
4 ans et plus		600 points	325 points
Rapprochement de conjoints dans une académie non limitrophe (dès lors que les conjoints sont considérés "séparés")			100 points
Rapprochement de conjoints dans un département non-limitrophe d'une académie limitrophe (dès lors que les conjoints sont considérés "séparés")			50 points
Mutation simultanée de 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires			80 points
Autorité parentale conjointe (si enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 31/08/2020) - Sous certaines conditions, 100 points par enfant à partir du 2 ^e enfant, et années de séparation			250,2 points
Parent isolé (si enfant de moins de 18 ans au 01/09/20)			150 points
Stagiaire, première affectation			
Stagiaire 2019-2020 formulant le vœu correspondant à son académie et/ou académie du concours : pour ces vœux (y compris les stagiaires en renouvellement)			0,1 point
Stagiaire 2018/2019 titularisé à effet rétroactif en cours d'année (cas particulier - prise en compte de l'ancienneté 2019/2020)			20 points
Stagiaire précédemment titulaire d'un corps autre que ceux des personnels enseignants, d'éducation et psychologues : pour l'académie d'origine			1000 points
Stagiaire 2019-2020 remplissant les conditions permettant l'attribution de la bonification spéciale* : sur tous les vœux (y compris les stagiaires en renouvellement)			
jusqu'au 3 ^e échelon : 150 points 4 ^e échelon : 165 points 5 ^e échelon et plus : 180 points			
Stagiaire 2019-2020 ne remplissant pas les conditions d'attribution de la bonification spéciale* : pour le premier vœu (y compris les stagiaires en renouvellement)			10 points
Ancien stagiaire 2017-2018 ou 2018-2019 n'ayant pas utilisé la bonification spéciale « premier vœu » ou stagiaire en prolongation : pour le premier vœu			10 points
Réintégration à titres divers emploi fonctionnel / école européenne / Saint-Pierre-et-Miquelon / ex-PE détachés et intégrés dans le corps des certifiés à Mayotte qui demandent leur ancienne académie			1000 points
Dossier "Handicap"			1000 points
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi non cumulable avec les 1000 points "Handicap"			100 points
Sportif de haut niveau, par année d'ATP maximum 4			50 points
CIMM : DOM, y compris Mayotte			1000 points
Mayotte, Guyane : agent affecté depuis 5 ans ou plus à Mayotte ou Guyane			100 points
Corse			
1 ^{ère} demande - valable uniquement pour stagiaire de Corse. Pour ceux bénéficiant de la bonification spéciale* : 1 400 pts.			600 points
2 ^{ème} demande consécutive - valable pour les titulaires			800 points
3 ^{ème} demande consécutive - valable pour les titulaires			1000 points

* Bonification spéciale pour certains stagiaires !

Bonification liée à des services « Éducation nationale » pour les fonctionnaires stagiaires : y ont droit les ex-enseignants contractuels du premier ou second degré de l'Éducation nationale, ex-CPE contractuels, ex-COP contractuels, ex-MA garantis d'emploi, ainsi que les ex-AESH, ex-AED et ex-contractuels en CFA justifiant de services dont la durée en équivalent temps plein (ETP) est égale à une année scolaire au cours des deux années scolaires précédant leur stage. Pour les ex-EAP, ceux-ci doivent justifier de deux années de service en cette qualité.

Remplissez toutes les rubriques vous concernant pour que nous puissions faire la vérification de votre barème.

		N° du vœu bonifié	Votre calcul	Vérification de la section académique
Votre échelon au 31/08/19 par promotion ou au 01/09/19 en cas de reclassement :		Tous		
Votre ancienneté dans le poste au 31/08/20 :		Tous		
Date d'affectation :				
Education prioritaire				
Date de votre affectation dans l'établissement :		Tous		
Classement de l'établissement (REP ; REP+ ou Politique de la ville) :				
L'établissement (lycée) était classé APV et a été déclassé à la rentrée 2015	si oui, cocher			
Vœu préférentiel		Vœu 1 correspondant à l'académie demandée plusieurs fois consécutives		
Date de la 1 ^{ère} demande				
Bonifications liées à la situation civile ou familiale				
Vous êtes en rapprochement de conjoints		Vœu 1 et académies limitrophes		
Nombre d'enfants de moins de 18 ans au 31/08/2020 :				
Nombre d'années de séparation en position d'activité :				
En disponibilité pour suivre le conjoint ou en congé parental :				
Conjoint dont la résidence professionnelle est située dans une académie non-limitrophe Indiquer le numéro du département :		Vœu 1 et académies limitrophes		
Conjoint dont la résidence professionnelle est située dans un département non-limitrophe d'une académie limitrophe - Indiquer le numéro du département :		Vœu 1 et académies limitrophes		
Mutation simultanée de 2 conjoints		Vœu 1 et académies limitrophes		
Autorité parentale conjointe - Indiquer le numéro du département :		Vœu 1 et académies limitrophes		
Parent isolé		Vœu 1 et académies limitrophes		
Stagiaire, première affectation				
Stagiaire 2019-2020 formulant le vœu correspondant à son académie de stage et/ou à l'académie du concours		Ce(s) vœu(x)		
Stagiaire 2018/2019 titularisé à effet rétroactif en cours d'année		Tous		
Stagiaire précédemment titulaire d'un corps autre que ceux des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation		Académie d'origine		
Stagiaire 2019-2020 ne bénéficiant pas de la bonification spéciale*, et n'utilisant pas la bonification de 10 point cette année				
Stagiaire 2019-2020 ne bénéficiant pas de la bonification spéciale* et utilisant la bonification de 10 points sur le premier vœu		Vœu 1		
Ancien stagiaire 2017-2018 ou 2018-2019 n'ayant pas utilisé la bonification de 10 point « premier vœu » ou stagiaire en prolongation : pour le premier vœu		Vœu 1		
Réintégration à titres divers		Académie d'origine		
Dossier "Handicap"		Selon avis rendu lors du GT Handicap		
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi		Tous		
Sportif de haut niveau		Tous		
CIMM : DOM, y compris Mayotte		vœu 1 : le DOM		
Mayotte, Guyane : agent affecté depuis 5 ans ou plus à Mayotte ou Guyane		Tous		
Corse				
Stagiaire bénéficiant de la bonification spéciale		Le vœu		
1 ^{ère} demande de stagiaire de Corse	3 ^{ème} demande consécutive			
TOTAL				

Cochez la (ou les) case(s)

Les demandes de postes spécifiques sont prioritaires sur le mouvement inter-académique : si votre demande de poste spécifique est satisfaite, **une participation éventuelle au mouvement inter-académique est annulée automatiquement**. Il n'y a pas de barème. L'avis de l'Inspection générale est prépondérant.

Arts appliqués : BTS, CLMN, DMA, DSAA, DNMAde	Sections binationales - Langue :
CPGE Demande de première affectation mutation	Sections internationales - Langue :
Dispositifs sportifs conventionnés	☐ Enseignement en langue corse ☐ Enseignement en langue bretonne
Cinéma audiovisuel	MLDS / CPIF
Théâtre expression dramatique	DDF (ex-chef de travaux)
BTS / Diplôme :	Directeur de CIO / SAIO / (DR)ONISEP

Académie :	Corps :	Grade :	Echelon :
Nom :	Prénom :		
Discipline :	Agrégation : ☐ interne ☐ externe	Rang :/.....	Année concours : LA ☐
Date de naissance :	Code discipline :		
Adresse :			
Téléphone (portable de préférence) :		Courriel :	
Si vous occupez un poste spécifique préciser le nom de l'établissement :			
et la spécificité :			

Vœux formulés à compléter si nécessaire avec le type de classe, notamment en CPGE

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15

Joindre la copie de la totalité de votre dossier : CV, lettre de motivation, certification ainsi que tout élément pouvant servir à appuyer la candidature en commission, votre classement au concours par exemple, votre expérience éventuelle sur poste provisoire, vos qualifications hors Éducation nationale éventuelles...

Pièces jointes au dossier :

☐ CV ☐ Lettre de motivation ☐ Notice inspection ☐ Certification ☐ Autre (préciser) :

Observations

signaler notamment si un contact direct avec le chef d'établissement d'accueil a été pris, si une entrevue a eu lieu, un échange téléphonique, vos impressions éventuelles...

Si je ne suis pas satisfait de mon résultat de mutation, j'envisage de faire un recours avec l'aide du SNFOLC

☐ oui☐ non